

L
e service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse
Communiqué de presse sur l'Égypte
Embargo : mercredi 26 mai 1993 à 0 h 01 GMT
Index AI : MDE 12/05/93
Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES
ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

ÉGYPTE.

De graves violations des droits de l'homme

sont perpétrées dans un climat de violence politique

Amnesty International a déclaré dans un rapport publié ce jour (mercredi 26 mai 1993) que la répression des militants islamistes par le gouvernement égyptien a entraîné une forte recrudescence des violations des droits fondamentaux.

L'organisation mondiale de défense des droits de l'homme fait observer : « *Nous avons constaté une augmentation importante du nombre de personnes tuées par les forces de sécurité dans des circonstances controversées. Celles-ci réagissent avec une brutalité effroyable à la multiplication des meurtres de policiers ou d'autres personnes commis par des groupes armés d'opposition. Pour le seul mois de mars 1993, 29 militants islamistes présumés ont été tués par la police ; les forces de sécurité semblent avoir reçu l'autorisation de tuer en toute impunité.* »

Amnesty International a recensé au cours de l'année dernière un nombre alarmant de cas dans lesquels des membres de groupes de militants islamistes ont été tués alors qu'ils tentaient apparemment d'échapper à leur arrestation. En août, sept membres présumés d'un groupe de militants islamistes – dont deux n'avaient que dix-sept ans – ont été abattus dans un appartement. Selon certaines sources, les positions des corps indiquaient que certaines victimes n'étaient pas en mesure d'opposer une résistance armée au moment où elles ont été tuées. Plus récemment, au début du mois de mars dernier, huit personnes ont trouvé la mort quand des policiers ont fait irruption dans une mosquée d'Assouan.

Outre les homicides, la situation se caractérise également par des vagues d'arrestations, par le recours à la torture, par des procès politiques inéquitables et par des condamnations à mort. Des milliers de personnes ont été interpellées lors de rafles et placées en détention sans inculpation ni jugement en vertu de la législation d'exception. Des civils ont comparu devant des tribunaux militaires et ont été condamnés à l'issue de procès inéquitables ; 16 condamnations à mort ont déjà été prononcées. Des adolescents de quinze ans peuvent désormais être renvoyés devant les cours de sûreté de l'État.

D'autres personnes ont été torturées. C'est ainsi qu'Ahmed Ibrahim Abd al Galil,

arrêté à Alexandrie en août dernier, a affirmé avoir reçu des décharges électriques sur différentes parties du corps, notamment sur ses organes génitaux. Il a ajouté qu'il avait été frappé à coups de bâton dans le ventre et sur les pieds. Le médecin-expert qui a examiné cet homme plus de trois semaines après a constaté la présence de cicatrices correspondant aux sévices décrits.

Mahmoud Guhayni al Saadawi serait mort après avoir été torturé pendant six jours, en mai 1992, au siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État. D'autres cas de mort en détention ont été signalés depuis la fin de l'année 1992.

Des prisonniers ont été maintenus en détention pendant des années sans faire l'objet de la moindre inculpation, leurs ordonnances de placement en détention pour une courte période étant constamment renouvelées. Les tribunaux ordonnent fréquemment la remise en liberté de prisonniers politiques détenus sans inculpation ni jugement, considérant qu'aucune base légale ne permet de prolonger leur détention. Cependant, les services de sécurité ne tiennent généralement pas compte de ces décisions, et transfèrent secrètement des détenus "libérés" vers des postes de police ou des centres de détention éloignés, puis délivrent à leur encontre un nouvel ordre de détention.

L'Organisation poursuit : « *Au Caire, un certain nombre de détenus ont fait l'objet, en décembre 1992, de nouvelles ordonnances de placement en détention, en raison de leur participation présumée à des actes de terrorisme commis au cours des deux mois précédents, alors qu'à cette époque, ils étaient déjà incarcérés* ».

Hassan al Gharbawi Shehata, un avocat de trente-et-un ans arrêté au début de 1989, a été jugé l'année suivante. Bien qu'il ait été acquitté en mai 1990, il est apparemment toujours incarcéré, malgré les nombreuses décisions de justice ordonnant sa remise en liberté. Des adolescents de quinze ou seize ans ont été secrètement maintenus en détention et privés de tout contact avec l'extérieur pendant plusieurs semaines.

Les groupes armés d'opposition ont perpétré un nombre important d'homicides délibérés et arbitraires depuis la mi-92. En juin, Farag Foda, écrivain connu pour ses idées laïques et adversaire véhément des groupes de militants islamistes, a été abattu : l'assassinat a été revendiqué par *Al Gamaa al Islamiya* (Groupe islamiste). Outre les attaques dont ont été victimes des membres de la communauté chrétienne, trois touristes étrangers ont été tués à la fin de 1992 et au début de l'année. Ces homicides ont également été revendiqués par *Al Gamaa al Islamiya*, qui a indiqué que les attaques contre les touristes se poursuivraient tant que le gouvernement n'aurait pas libéré des membres du groupe qui étaient incarcérés. Amnesty International condamne dans tous les cas l'homicide délibéré et arbitraire de civils par des groupes d'opposition.

De telles exactions n'excusent toutefois pas la riposte extrêmement dure des autorités. L'Organisation conclut : « *La provocation des groupes armés d'opposition ne peut en aucun cas justifier le non-respect du droit international. Nous exhortons le gouvernement égyptien à agir sans délai pour mettre un terme à la dégradation constante de la situation des droits de l'homme dans le pays* ».

FIN DU COMMUNIQUÉ.